

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/11-546-717 du 5/12/2011

**POSTE VACANT D'AAENES A LA DIVISION FINANCIERE DU RECTORAT DE
L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

Références : décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 - décret n° 2006-1732 du 23 décembre 2006

Destinataires : Tous les établissements publics

Affaire suivie par : Mme CORDERO - Tel : 04 42 91 72 42 - Fax : 04 42 91 70 06 - e.mail. :
ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste de chef du pôle académique de coordination de la paye et du budget à la division financière du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille est vacant à compter du 1^{er} mars 2012.

Ce poste est offert aux AAENES et APAENES qui sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe, également publiée sur la Bourse Interministérielle pour l'Emploi Public sous le numéro **45525** www.biep.gouv.fr.

Les candidatures doivent être envoyées dans un délai de 3 semaines à compter de la publication du présent avis, soit jusqu'au 26 décembre 2011 à l'adresse suivante : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr.

Un exemplaire devra être transmis par la voie hiérarchique assorti d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

CHEF DU POLE BUDGET ACADEMIQUE ET CONTROLE DE LA PAYE

DIVISION FINANCIERE

RECTORAT DE L'ACADEMIE AIX MARSEILLE

POSTE DE CATEGORIE A (AAENES) A RESPONSABILITES PARTICULIERES

A POURVOIR A COMPTER DU 1 MARS 2012

Rectorat

Division financière

Dossier suivi par
F. Pujol d'Andrébo
Ref : GRH-FICHE POSTE
-fiche de poste
coordonateur académique
paye V 09-11-2011
Téléphone
04 42 91 72-71
Fax
04 42 91 70 07
francoise.pujoldandrebo
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

I. Etablissement : Rectorat

- Division/Service : Division financière
- Intitulé du poste : Chef de Pôle
- Statut : catégorie A (Attaché (principal) d'administration (ADAENES ou APAENES))
- Positionnement du poste dans la division :
 - Responsable sous l'autorité du chef de division
 - Autonomie : responsable du fonctionnement du service dans la limite de ses attributions : capacités de contrôle, de conception et de proposition étendues.

II. Situation du poste sur le plan fonctionnel

- Poste PRP constitué de 3 pôles :
 - Le budget académique
 - La coordination de la paye des personnels de l'académie
 - La réglementation, le contentieux et la formation de la paye
- Public Interne : Divisions RH rectorat et IA, DRRH mais aussi DOS, DAEC, PVS, DAAC, DATSI, DAET, SAF, CIO
- Public Externe : EPLE, IA, GIP académique, Ministère (DAF), DRFiP,
- Volume de l'Académie (cf. atlas état de l'académie 2011-2012) : 2.8 millions d'habitants soit 4.5 % de la population métropolitaine ; 4 Inspections académiques (IA) ; 50 000 personnels de l'éducation nationale (public et privé sous contrat) ; 2 528 établissements scolaires (1^{er} et 2nd degrés public et privé) dont 210 collèges publics, 107 lycées et LP publics ; masse salariale de plus de 2.5 md d'€par an (1^{er} et 2nd degrés, enseignement supérieur)

III. Conditions d'exercice

- Poste d'encadrement : oui
- Nombre de personnes encadrées : 14 dont 8 cat B ou équivalent et 6 cat C
- Contraintes du poste : nécessité de traiter un champ élargi de thèmes, statuts, volumes de dossiers dans des délais resserrés ; obligation de bon déroulement de l'exercice.
- Compétences et expériences requises : connaissance approfondie de la réglementation de la gestion financière des dossiers et des statuts des personnels,
- Technicité du poste : maîtrise de la bureautique (word, excel, access, le cas échéant), connaissance des SIRH, Asie.
- Principales qualités requises : rigueur et méthode dans le travail, grande capacité d'analyse et de synthèse, adaptabilité aux réformes, force de propositions, assistance et conseils, diplomatie, esprit d'équipe.
- Avantages financiers du poste : 30 points NBI – PFR (avec part F majorée coefficient 3,26 pour APAENES ou 3,42 pour ADAENES)

IV. Missions et activités du poste

Le chef du pôle met en place les crédits des programmes et développe les outils de suivi de la performance et de justification au 1^{er} euro.

Interface avec la DRFiP Paca et BdR et référent académique CIC « rémunération », le responsable du poste, sous l'autorité du chef de la division financière, assure 3 missions essentielles.

→ **Mission 1** : Suivre le budget de l'académie

1.1 Assurer le suivi - notamment par des tableaux de bord pertinents- des crédits de titre 2 des différents BOP en corrélation avec la gestion des emplois.

1.2 Elaborer des prévisions budgétaires,

1.3 Assurer un contrôle budgétaire -méthodologie, suivi du contrôle, proposition de stratégie- en corrélation avec le contrôle de gestion.

→ **Mission 2** : Coordonner la paye des personnels

2.1 Correspondant du bureau des rémunérations (DAF) du ministère et du SLR de la DRFiP,

2.2 Coordinateur de la paye des personnels de l'académie,

2.3 Responsable du suivi du CIC « rémunération »,

2.4 Mission de contrôle et de conseil auprès de l'encadrement et des divisions RH.

→ **Mission 3** : Former, s'assurer de l'application de la réglementation et du suivi des contentieux de la paye

3.1 Elaborer et harmoniser la doctrine et les pratiques académiques de la paye, notamment par les leviers :

- veille réglementaire et

- suivi des dossiers de pré contentieux et contentieux liés à la paye,

3.2 Former les gestionnaires RH.

V. Personne à contacter

Madame Françoise PUJOL D'ANDREBO, Chef de la division financière au rectorat de l'académie d'Aix Marseille.

TEL : 04 42 91 72 71

MAIL : ce. difin@ac-aix-marseille.fr

* * *